

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 21 décembre 2018

### Près de 17 millions d'euros de crédits pour les hôpitaux de Bourgogne-Franche-Comté

**Sur les 415 millions d'euros de crédits dont le dégel a été annoncé par le Ministre des Solidarités et de la Santé, près de 17 millions d'euros vont aux établissements de santé de Bourgogne-Franche-Comté.**

Chaque année, une partie des fonds servant au financement des hôpitaux sont mis en réserve en début d'exercice à titre dit « prudentiel ».

En 2018, l'engagement et les efforts de chacun permettant le respect de l'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM), l'intégralité de ces crédits peut être libérée en fin d'exercice.

Au total, à l'échelle nationale, 415 millions d'euros sont ainsi en cours d'allocation aux établissements de santé.

Sur cette somme, près de 17 millions vont aux établissements de santé de Bourgogne-Franche-Comté dans les 8 départements.

Les établissements publics et privés pratiquant une activité de médecine, chirurgie, obstétrique (MCO) vont recevoir environ 13 millions d'euros, les établissements publics recevront 3 millions d'euros pour leurs activités de psychiatrie et de soins de suite et de réadaptation (SSR), et plus de 900 000 euros seront alloués aux cliniques privées spécialisées dans les soins de suite et de réadaptation et la psychiatrie.